



Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Bagnes porte à la connaissance du public les demandes d'autorisation d'exploiter au sens de la dite loi déposées par :

Mme Joëline Lesniewski, domiciliée à Bagnes :

- Enseigne : **La Petite Auberge**
- Locaux et emplacement : Parcelle 10457
- Prestations : Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
- Heures d'ouverture et de fermeture : 08h00 à 24h00
- Début de l'activité : 1^{er} juillet 2013

Mme Marie Françoise Genoud Oreiller, domiciliée à Bagnes – 1936 Verbier :

- Enseigne : **Hotel de la poste et restaurant la Tzana**
- Locaux et emplacement : Parcelle 412, 413 et 433
- Prestations :
 - > Hébergement
 - > Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
- Heures d'ouverture et de fermeture : 07h30 à 24h00
- Début de l'activité : 1^{er} juin 2013

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'adresse suivante : Commune de Bagnes, Service des Patentes – Rte de Clouchèvre 30 - 1934 Le Châble, dans les **30 jours** dès la présente publication, soit jusqu'au 14 juillet 2013.

Bagnes, le **10. juin 2013**

L'Administration communale

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Service communal des Patentes